Procès-verbal n° 30 Législature 2021-2026

Séance du Conseil communal

Lundi 5 octobre 2026, 19h00, Hôtel de Ville

Présidence : Mme Joëlle Vullioud
Vice-présidence : Mme Anne Descuves
Secrétaire : Mme Françoise Messer
Scrutateurs : Mme Marylaure Sirna et M. Fritz Dennler
Séance transmise sur ValTV

Appel nominal
Membres présent/e/s : 52 jusqu'au point 3 puis 53.
Excusés: Jean-Yves Bodenmann, Bryan Burri, Alexandre Golay, Nicolas Guignard, Fabien Honsberger, Cyril Maillefer.
Absent: Rithner Damien

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2026**
3. **Communications de la Présidente**
4. **Communications de la Municipalité**
5. **Préavis 09.2026 - CSVJ SA – Mise en conformité sécurité incendie de la salle omnisports**
6. **Préavis 10.2026 - Création d'une société anonyme pour la construction, l'exploitation, la gestion et la maintenance du stationnement sur le site du Campus Vallée de Joux**
7. **Préavis 11.2026 - Demande de crédit de construction pour la réalisation d'infrastructures scolaires, parascolaires et sportives pour la phase 1 de l'École du Futur**
8. **Préavis 12.2026 - Vente du Collège de L'Orient – Parcelle RF 649**
9. **Divers et propositions individuelles**

1. Approbation de l'ordre du jour

Mme Fabia Meylan demande le retrait du point 7 de l'ordre du jour afin que le Conseil communal de la nouvelle commune puisse se prononcer sur ce préavis. Elle estime que le Conseil du Chenit n'a pas la légitimité démocratique pour le faire puisque cela concerne la population de toute la Vallée de Joux.
Mme la Présidente, selon l'art.56 du règlement du Conseil ouvre la discussion sur cette demande.
M. le Syndic informe que la Municipalité n'entre pas en matière sur cette proposition de retrait car le projet est particulièrement abouti et la connaissance du sujet par les autorités actuelles sera longue à égaler par les futures autorités. Il défend que le Conseil actuel ait la légitimité pour prendre cette décision.

M. Pierre-Olivier Capt soutient la demande de Mme Meylan et ajoute que le crédit demandé dépasse la limite d'investissement actuelle de la commune.
M. Jan-Matti Keller ne soutient pas la demande de retrait de l'ordre du jour, il rappelle que ce projet est en préparation depuis plus de 10 ans et affirme que le Conseil doit prendre ses responsabilités.
Mme Isabelle Piguet, Municipale, ajoute que ce projet a été soutenu jusqu'à maintenant par le Conseil qui a accepté des crédits d'étude. Elle précise que ce projet a toujours été développé en collaboration avec l'ASIVJ, donc avec les deux autres communes. Puisque les bâtiments sont sur la commune du Chenit il est normal que ce soit cette commune qui investisse. Ce préavis est déposé aujourd'hui et non au printemps dernier parce que la Municipalité a respecté la recommandation des finances de déposer des préavis avec 80% de devis confirmés. Elle argumente que de nombreux membres du Conseil présents ont été réélus et seront donc membres du futur Conseil. La Municipalité est consciente qu'il y a un risque de référendum, ce qui prolongerait le délai pour commencer les travaux, en cas de report de vote ce soir ce potentiel délai est encore augmenté. Cela pourrait reporter l'ouverture des classes de 2 ans. Mme Piguet encourage le Conseil à maintenir l'ordre du jour tel que présenté.
M. Raymond Lavanchy soutient la demande de Mme Fabia Meylan. Il est opposé à ce que le Conseil entre en matière sur ce préavis pour des raisons institutionnelles. La démocratie dit que le peuple est souverain et s'il y a entrée en matière ce soir, les deux autres communes ne pourront pas se prononcer.
Mme Fabia Meylan ajoute qu'à l'exception des municipalités et du Conseil intercommunal de l'ASIVJ qui a validé le projet au scrutin secret par 12 voix pour et 8 contre, les conseils communaux de l'Abbaye et du Lieu n'ont pas pu se prononcer. Avec la fusion tout change, Mme Meylan tient à préciser que sa demande n'est pas motivée par un refus du projet puisqu'elle l'estime abouti et bien réfléchi, mais par la volonté que des représentants de toute la Vallée de Joux puissent se prononcer.
La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet la question suivante au vote :

Acceptez-vous de supprimer le point 7 de l'ordre du jour ?
Oui 9 Non 39 Abstentions 3

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 22.06.2026**
   Approuvé à l'unanimité.
3. **Communications de la Présidente**
   - Mme la Présidente rappelle qu'il faut donner réponse rapidement auprès de la secrétaire pour la sortie du Conseil du 31 octobre prochain.
   - En date du 22 juin, le Bureau du Conseil a reçu le rapport annuel 2025 de la Fondation IDEA. Pour information, en août 2025, la Fondation a introduit une nouvelle prestation «Mobilité douce» qui a vu le jour à la suite de l'introduction du «Fonds Energie et Durabilité» par la commune du Chenit. Ce fonds prévoit entre autres une indemnité pour l'achat d'abonnement aux transports publics avec l'information suivante pour les jeunes jusqu'à 25 ans :

«*Pour les jeunes étudiants, élèves et apprentis dont les parents habitent la Vallée de Joux et qui doivent régulièrement se déplacer à l'extérieur de la Vallée, la demande se fait auprès de la Fondation IDEA. Le fonds Durabilité de la Commune du Chenit contribue au subside IDEA, le faisant passer de CHF400.00 à CHF 550.00 par jeune et par année.» Ce subside étant une aide importante, le Conseil de Fondation est tout de suite entré en matière, tout en insistant pour que cette nouvelle prestation soit acquise pour tous les jeunes de la Vallée, sans attendre la fusion des communes au 1 janvier 2027, ce qui fut le cas.*
Le rapport peut être consulté auprès de notre secrétaire.

- Mme la Présidente donne lecture d'un courrier des 3 municipalités de la Vallée, reçu le 30 septembre dernier. Cette lettre est en annexe du PV.

- La Municipalité invite les personnes présentes ce soir à une verrée à l'issue de la séance.

4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic lit les communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

5. Préavis 09.2026 CSVJ SA – Mise en conformité sécurité incendie de la salle omnisport

M. Alexandre Janeiro, rapporteur de la commission Adhoc, est invité à monter à la tribune afin de lire son rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Pierre-Olivier Capt, rapporteur de la commission des finances, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente soumet les conclusions au vote.

Les 3 conclusions sont acceptées à l'unanimité.

1. Accorde un crédit de CHF 380'000.00 (trois cent huitante mille francs) à la Municipalité pour la mise en conformité sécurité et incendie du CSVJ SA

2. Autorise la Municipalité à prélever la somme de CHF 300'000.00 (trois cent mille francs) dans le fonds de réserve 9282.18 Centre Sportif Travaux

3. Autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 380'000.00 (trois cent huitante mille francs) dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026

Mme Carole Dubois remercie le Conseil pour sa confiance, au nom de la Commune et du Conseil d'administration CSVJ SA.

6. **Préavis 10.2026 - Création d'une société anonyme pour la construction, l'exploitation, la gestion et la maintenance du stationnement sur le site du Campus Vallée de Joux**

M. Désiré Rusovsky, rapporteur de la commission Adhoc, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Pierre-Olivier Capt, rapporteur de la commission des finances, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. J.-L. Lecoultre s'interroge sur l'adoption des statuts reçus en annexe. Est-ce qu'un oui à la SA serait un oui au projet de statuts? Plusieurs points du projet des statuts lui semblent inquiétants.

M. le Syndic précise que le but du préavis est d'obtenir l'autorisation de constituer la SA. Les statuts en annexe sont un exemple, une version définitive sera travaillée.

Mme Fabia Meylan demande pourquoi ne pas créer un parking public au lieu de cette SA ?

M. le Syndic explique que cela sera bien un parking public mais qui sera géré par une entité déterminée. Les parkings publics actuels sont gérés par la Commune car il s'agit d'une gestion plus simple. Le projet de parking en partie sous-terrain et pour plusieurs entités avec des possibilités d'abonnements aura besoin d'être géré professionnellement. De plus l'investissement est à faire.

Mme Fabia Meylan demande des précisions pour savoir qui décidera des tarifications dans ce projet : le Conseil ou la SA ?

Mme Carole Dubois explique que la décision de constituer une SA a été influencée par le fait que si ce projet était piloté par la Commune, l'amortissement devrait être prévu sur 30 ans à cause de MCH2, cela obligerait à pratiquer des prix de location très élevés. Avec une SA il est possible d'amortir en 60 ans, ce qui permet de proposer des prix de location semblables à ce qui se pratique dans le canton. Si d'ici quelques années les voitures sont moins utilisées, les places extérieures seront d'abord supprimées. A savoir également que le personnel de l'hôpital et de l'EMS n'a pas forcément la possibilité d'utiliser les transports publics puisque de nombreuses personnes frontalières y travaillent et qu'il y a des horaires de nuit. Dans une SA il est possible de faire entrer des partenaires, il est prévu que le Pôle Santé le devienne. Le conseil d'administration n'est pas choisi, les nouvelles autorités y travailleront en collaboration avec les partenaires.

M. Raymond Lavanchy est favorable à la création de cette SA mais il est sceptique dans le mélange fonds communaux et fonds privés, un.e administrateur,trice peut se trouver en situation compliquée puisque selon le code des obligations, en tant qu'administrateur d'une SA vous devez défendre les intérêts de la SA et si vous êtes membre d'une municipalité vous devez défendre les intérêts de la commune, il peut donc y avoir conflit d'intérêts.

M. Pascal Conza voit CHF 274'000.- de charges dans le plan comptable et CHF 284'000.- de recettes annuelles, il n'a jamais vu un partenaire privé investir pour ne pas gagner d'argent. Il faudra effectuer des travaux d'entretien en 60 ans, il craint que ce soit un gouffre financier ou que le prix des places augmente rapidement.

M. le Syndic confirme que la Municipalité s'est approchée d'entreprises de gestion mais qu'elles ne sont pas intéressées car il n'y a rien à gagner. C'est aussi une raison pour constituer une SA avec des valeurs de service public, le CA devra effectivement anticiper les frais d'entretien.

M. Eric Rochat demande s'il est prévu que cette SA gère tous les parkings de la Vallée ?

M. le Syndic confirme que c'est une possibilité qui a été évoquée et qui devra être étudiée dans le cadre de la gestion globale des parkings de la Vallée de Joux.

M. Pierre-Olivier Capt relate que la Cofin doute qu'une entité dont le PSVJ serait membre entre en matière pour la gestion des parkings du Pont par exemple. Il ajoute que la Cofin a approuvé ce préavis car il faut avancer mais qu'elle attend une clarification des statuts pour pouvoir les valider.

Mme Carole Dubois précise que les statuts annexés au préavis sont un projet type. Le Conseil a souvent demandé que les visions soient à long terme, la gestion centralisée des parkings est une vision à long terme mais tout n'est pas précisément défini à ce stade. Le 1er objectif est que le tarif à l'heure pour tous les parkings extérieurs de la commune soit le même.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet les conclusions au vote :

1. Autorise la Municipalité à constituer une société anonyme, avec un capital-actions de CHF 300'000.00 (trois cent mille francs), qui a pour but la construction, l'exploitation et la gestion d'un parking sur le site Campus Vallée de Joux ;

   Oui 47 Non 0 Abstentions 5

2. Autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 300'000.00 (trois cent mille francs) dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

   Oui 47 Non 0 Abstentions 5

7. Préavis 11.2026 - Demande de crédit de construction pour la réalisation d'infrastructures scolaires, parascolaires et sportives pour la phase 1 de l'École du Futur

En préambule et à la demande de Mme Piguet Municipale en charge du projet, il est proposé un film qui explique l'environnement du projet « Ecole du Futur » . (Il est visible dans la vidéo de la séance sur le site de la commune à 1 :43)

M. Daniel Kämpf, rapporteur de la commission Adhoc, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Marc Ferrari, rapporteur de la commission des finances, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de majorité qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Raymond Lavanchy, membre de la commission des finances, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de minorité qui propose de ne pas entrer en matière sur cet objet maintenant. M. Lavanchy ajoute que cette proposition a déjà été soumise à l'assemblée en début de séance mais a été rejetée.

M. Claude Reymond invite l'assemblée à refuser ce préavis pour les raisons suivantes ; la sécurité n'est pas garantie, le contexte financier a changé depuis la rédaction de ce préavis, le trafic sera ingérable, la démographie n'est pas démontrée, la fusion change la donne, les écoles des villages sont en jeu, le projet n'est ni bouclé ni mûr.

M. le Syndic remercie les rapporteurs et informe M. Claude Reymond que toutes les réponses à ces sujets sont développées dans le préavis et les rapports des commissions.

M. Nicolas Etienne soutient le projet et défend qu'il soit temps de décider. Il aimerait que ce préavis soit vu comme un investissement pour notre région plutôt que comme une dépense excessive. Il souhaite qu'il n'y ait pas de référendum afin que le projet puisse avancer.

Mme Raffaela Cantone souhaite répondre à l'article de M. Raymond Lavanchy paru la semaine passée dans la presse locale au sujet de la pertinence de prendre cette décision maintenant. Elle retrace l'historique du développement de ce projet qui a débuté en janvier 2020 et qui a nécessité de très nombreuses séances de travail pour les nombreuses personnes impliquées. Elle rappelle que des séances d'information ont été organisées. Deux crédits d'étude ont été acceptés par le Conseil (02.2024 et 03.2025). Elle défend que les membres du Conseil soient légitimes et aptes à se prononcer ce soir.

M. Raymond Lavanchy répond que pour lui le problème est institutionnel puisque la moitié de la population de la Vallée ne pourra pas se prononcer. Il ajoute qu'il a signé son article en tant que citoyen, pas en tant que conseiller communal.

M. Jan-Matti Keller souhaite être porte-parole des gens favorables à ce projet. Il est d'avis que ce projet est indispensable, les classes sont déjà surchargées actuellement. Il ajoute que la cohabitation entre les élèves et les spectateurs de manifestations ne sera pas un problème puisque cela concerne des horaires différents. Actuellement les élèves de CLM doivent se déplacer à pied jusqu'au CSVJ pour la gym, ce qui leur fait perdre 30 minutes de cours. Il défend que ce soit maintenant le moment de décider et que ce projet est très abouti.

M. Alexandre Janeiro rappelle qu'il y a 40 ans, le Conseil communal de l'époque s'est posé des questions similaires à celles d'aujourd'hui pour un préavis d'environ 26 millions mais que serait la Vallée en 2026 sans le CSVJ ? Il ajoute que le début des réflexions pour l'Ecole du futur a débuté en 2017 lorsque le Conseil de direction a fait un état de la situation. Les bâtiments sont vétustes et il est

nécessaire maintenant d'investir pour nos enfants. Il encourage à ne pas céder à la peur et à accepter ce préavis.

M. Jean-Luc Lecoultre rebondit sur les propos de M. Janeiro et reconnait qu'à l'époque le montant était exorbitant et que la Vallée ne serait pas la même aujourd'hui. Il regrette que l'événementiel soit déplacé à Chez-le-Maître plutôt que de le développer au CSVJ. La Commune devra payer pour le Campus et pour le CSVJ, il avait été évoqué de transformer la bulle de tennis, qui est un gouffre énergétique, afin qu'elle puisse être utilisée et pour le tennis et pour d'autres activités. Malgré ses craintes concernant le financement des aménagements extérieurs et de la requalification de la route cantonale, il soutient ce projet pour ses qualités scolaires.

M. Bertrand Meylan, Municipal, comprend ces craintes. Il précise que ce choix a été effectué en collaboration avec le CSVJ, après une pesée des intérêts. Il souligne que les investissements consentis au Campus auraient, à terme, dû être réalisés au Centre sportif. Il ajoute que, si ce dernier avait été conçu dès l'origine comme une véritable salle polyvalente, la situation actuelle ne se poserait pas dans les mêmes termes.

M. Eric Rochat mentionne qu'il y avait deux urgences : le Campus et la station d'épuration. Le choix s'est porté sur le Campus, il soutiendra ce préavis même s'il aurait préféré la STEP. Il défend que ce Conseil soit pleinement légitime pour prendre cette décision. Les nouvelles autorités exécutives et législatives auront besoin de temps pour acquérir une connaissance approfondie des dossiers, dont celui-ci.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet les conclusions au vote.

1. Accorde à la Municipalité un crédit de construction de CHF 45'132'318.28 (Quarante-cinq millions cent trente-deux mille trois cent dix-huit francs et vingt-huit centimes) pour la réalisation de la phase 1 de l'École du Futur

   Oui 41 Non 4 Abstentions 7

2. Autorise la Municipalité à prélever dans les fonds de réserves suivants 9281.39 Fonds rénovation bâtiment, 9282.11 Fonds divers sports, 9282.24 Fonds différence de résultat, 9282.25 Fonds développement Sogebois, 9282.35 Fonds Bâtiment scolaires, 9282.39 Fonds achats et ventes de terrains et 9285.13 Fonds clé/badge accès salle de gym le montant disponible au moment des travaux, cela, conformément aux dispositions comptables (MCH1 ou MCH2) en vigueur au moment de l'inscription au bilan de ces travaux.

   Oui 42 Non 1 Abstentions 9

3. Autorise la Municipalité à emprunter jusqu'à CHF 45'132'318.28 (Quarante-cinq millions cent trente-deux mille trois cent dix-huit francs et vingt-huit centimes) dans la limite du montant disponible selon le plafond d'endettement approuvé au moment de l'emprunt.

   Oui 42 Non 1 Abstentions 9

M. Pascal Conza fait remarquer qu'avec un tel montant il y a un risque de référendum populaire qui reporterait ce projet aux calendes grecques. C'est pourquoi il propose un référendum spontané par un vote à bulletin secret.

Mme la Présidente cite l'art. 82 du règlement du Conseil et ouvre la discussion.

M. le Syndic, au nom de la Municipalité, recommande de ne pas entrer en matière sur cette demande de référendum spontané. En cas de référendum populaire, le droit démocratique sera respecté et la Municipalité utilisera son droit d'inviter la population à ne pas le signer.

M. Jan-Matti Keller relève qu'un débat sur la démocratie vient d'avoir lieu, plusieurs tentatives de repousser ce projet n'ont pas abouti et ce préavis a été accepté. Si la population souhaite faire un référendum c'est son droit mais il est temps d'accepter les décisions démocratiques prises dans ce plénum.

M. Pierre-Olivier Capt défend la demande de référendum spontané pour donner la parole au peuple. Il rappelle que le CSVJ coûte plus de 2 millions par année aux communes et que nous ne pourrons pas nous payer un centre sportif tous les 30 ans.

M. Bertrand Meylan précise que ce sont la patinoire et la piscine qui coûtent cher au CSVJ et que de telles infrastructures ne sont pas prévues au Campus.

M. Pascal Conza ajoute qu'il serait normal de soumettre un tel montant au vote des 4'800 contribuables de la Vallée alors qu'une baisse d'impôts a été plébiscitée au niveau cantonal.

Mme la Présidente soumet au vote la proposition de voter au sujet d'un référendum, pour être accepté il faudrait le soutien de 11 personnes (Art.76 du règlement du Conseil). La proposition n'est soutenue que par 7 personnes, elle est donc rejetée.

Mme Isabelle Piguet, Municipale, remercie le Conseil pour sa confiance.

8. Préavis 12.2026 - Vente du Collège de L'Orient – Parcelle RF 649

Mme Nathalie Blondel, rapporteuse de la commission Adhoc, est invitée à monter à la tribune afin de lire son rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

Mme Isabelle Piguet, Municipale, propose l'amendement suivant à la première conclusion, suite à une erreur de frappe du numéro de parcelle : Autorise la Municipalité à procéder au fractionnement de la parcelle RF 649 en deux entités distinctes, soit 2'520 m2 comprenant le bâtiment ECA n°506 et 6'111 m2 comprenant la place de jeux.

La parole n'est pas demandée, Mme la Présidente soumet l'amendement au vote.

Oui 51 Non 1 Abstentions 0

Mme la Présidente soumet les conclusions au vote :

1. Autorise la Municipalité à procéder au fractionnement de la parcelle RF 649 en deux entités distinctes, soit 2'520 m2 comprenant le bâtiment ECA n°506 et 6'111 m2 comprenant la place de jeux

   Oui 41 Non 7 Abstentions 3

2. Autorise la Municipalité à vendre les 2'520 m2 en zone centrale ainsi que le bâtiment ECA n°506

   Oui 38 Non 11 Abstentions 3

9. Divers et propositions individuelles

M. Didier Vaucher demande qui gère la place de jeux de l'Orient car il faudrait réfléchir à la sécurité.

M. le Syndic informe que c'est le Village et il prend note de la remarque. Il est possible que la servitude de passage soit modifiée afin de sécuriser cet endroit.

Mme Raffaela Cantone Meylan, Municipale, donne une communication au sujet de l'ARAS Junova. Lors de la séance du Conseil intercommunal du 30 septembre le préavis 08.2026 *Automatisation de l'action sociale et de l'accueil de jour des enfants* a été validé. Ce préavis fait suite à un communiqué du Conseil d'Etat du 12 mars 2026 et vise à transformer les 10 associations régionales d'action sociale (ARAS) en 7 établissements autonomes de droit public régionaux et d'action sociale (ERAS) et à sortir l'accueil de jour des enfants de leur périmètre d'action. Actuellement c'est le réseau AJOVAL (but optionnel de l'ARAS) qui porte l'accueil de jour dans le Nord vaudois et le réseau AJERCO, qui est une association intercommunale le fait dans la région de Cossonay.

Ces deux réseaux sont en discussion afin d'identifier s'il est opportun de continuer une gestion mutualisée ou non d'ici le 1er janvier 2028. Une séance d'information aux autorités des communes concernées est prévue le 18 novembre prochain, le Conseil sera tenu au courant de l'évolution de ce dossier.

M. Jean-Luc Lecoultre demande s'il sera nécessaire de s'inscrire pour la fête du 31 décembre. Il relate une expérience récente avec le Bureau AAS qui est officiellement ouvert le mardi, mercredi et jeudi après-midi. Il a voulu s'y rendre mercredi dernier mais c'était fermé et une fiche informative sur la porte annonçait que pour le mois d'octobre il n'y aura que 4 jours d'ouverture, pour des raisons de manque de personnel. M. Lecoultre s'inquiète des services à la population et demande à la Municipalité ce qu'elle pense de cela et ce qu'elle prévoit faire pour améliorer la situation.

M. le Syndic répond que la Municipalité déplore cet état de fait, il y a en effet un manque de personnel, la Municipalité se renseignera pour plus de détails à l'ARAS Junova. Par ailleurs des discussions sont en cours pour mettre en place une « Maison de l'état » dans le cadre de la nouvelle commune afin d'y réunir tous les services de l'état. Pour le 31 décembre tout n'est pas décidé mais les TP seront gratuits.

Mme Nathalie Blondel demande qu'il y ait des chaises à disposition pour les rapporteurs qui doivent attendre derrière la tribune. Mme la Présidente prend note.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente remercie l'assemblée et lève la séance à 22h35.

Joëlle Vullioud	Françoise Messer
Présidente	Secrétaire

Annexes :

- Courrier des 3 municipalités
- Communications municipales
- Rapport de la commission Adhoc –Préavis 09.2026
- Rapport de la commission des finances – Préavis 09.2026
- Rapport de la commission Adhoc – Préavis 10.2026
- Rapport de la commission des finances – Préavis 10.2026
- Rapport de la commission Adhoc – Préavis 11.2026

- Rapport de la commission des finances – Préavis 11.2026
- Rapport de minorité de la commission des finances – Préavis 11.2026
- Rapport de la commission Adhoc – Préavis 12.2026